

Conseil municipal du 6 novembre 2019

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni ce mercredi 06 novembre sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Sont absentes : Gaëlle TRONTIN (pouvoir donné à Bernard COMTET) et Michèle MOUREAU.

L'assemblée remercie de sa venue M. Romain GAIFFE, agent ONF en charge des bois communaux. Ce dernier nous fait part de son inquiétude concernant notre forêt qui n'arrive pas à se régénérer et nous propose différentes solutions. L'exploitation des bois communaux pourra être proposée à l'ensemble des habitants de la commune, la création de cloisonnements d'exploitations permettrait l'accès aux gros chênes destinés à la vente, de nouvelles plantations peuvent être envisagées et certaines parcelles peuvent être regroupées et plus clairement délimitées.

M. GAIFFE nous propose également différents aménagements possibles sur notre arborétum afin de lui redonner de la vitalité et de l'attractivité.

Projet de méthanisation agricole collective à Saint Trivier de Courtes.

Suite au courrier de la Préfecture de l'Ain, le Conseil, à l'unanimité, déclare ne pas s'opposer au projet de méthanisation agricole collective prévu à Saint Trivier de Courtes

Convention DRI.

A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition d'une convention entre le Service Territorial d'Aménagement et la commune afin que l'employé communal puisse faucher les bas-côtés situés dans le bourg. L'entretien des fossés reste à la charge du département.

Logement communal Route de Veilly.

Le logement communal a été libéré le 31 octobre. L'ancienne locataire ayant effectué à sa charge différents travaux sur cette propriété ainsi que d'autres dans l'épicerie, le Conseil accepte que la commune prenne en charge la location du mois d'octobre d'un montant de 500 €.

D'autre part, le Conseil accepte à l'unanimité de louer ce logement à Mme Lacroix à compter du 15 novembre.

Epicerie bar.

A l'unanimité, le Conseil accepte que M. Thaon reprenne la gérance du local commercial à partir de la fin du mois de février pour un montant mensuel de 150 € avec les trois premiers mois de location gratuits.

A l'unanimité, le Conseil accepte le rachat par la commune de 7 tables et 28 chaises d'occasion pour un montant global de 490 € afin de meubler le futur bar.

Achat électroménager.

Par 1 abstention et 13 voix pour, le Conseil accepte le rachat à un particulier d'un lave linge et d'un sèche linge d'occasion à destination d'un gîte communal pour un montant total de 170 €.

Agent recenseur.

A l'unanimité, le Conseil accepte que Mme Isabelle AUFRANC occupe le poste d'agent recenseur à l'occasion du prochain recensement prévu en 2020 sur la commune.

Demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil accorde une subvention de 50 € au Lycée de Saint Marcel qui accueille un élève domicilié sur la commune.

Indemnité percepteur.

Avec 1 voix contre, 1 abstention et 12 voix pour, le Conseil accepte de verser l'indemnité de 402,37 € demandée par le receveur de Cuisery.

Questions diverses.

M. le Maire informe le Conseil que:

- les cartes jeunes destinées aux jeunes de moins de trente ans sont disponibles à la mairie.
- Mme Bertillet, domiciliée à Varennes, fêtera ses cent ans le 12 décembre prochain. A cette occasion, un vin d'honneur sera organisé le dimanche 15 décembre à la Tour Jérusalem.
- de plus en plus d'animaux divaguent sur les routes de la commune. Il est demandé aux propriétaires de faire preuve de plus de vigilance.